

Union Française

formé à la confection des raffineries étrangères pour les sertaux actuelles du 10 au 100 kil. au tarif général et de 8 fr. au tarif minimum. On sait que ces sertaux, dont l'origine est déjà fort ancienne, n'a été maintenue que par la loi du 11 janvier 1892 sur le tarif des denrées.

La définitive, la marché sucrier de la France, si on le compare à celui des grands centres de productions, notamment l'Allemagne et l'Autriche-Hongrie, se trouve plus dans des conditions spéciales.

Tandis que les marchés allemands et austro-hongrois sont protégés par des sertaux prohibitifs s'appliquant aux sucres bruts comme aux sucres raffinés et sont exclus de la concurrence dans le marché de la France et ouvert librement aux produits des colonies étrangères, qui sollicite même par l'appel des tarifs, et reçoit, y compris les produits de ses propres colonies, de 150 à 200 millions tonnes de sucre de canne par an.

Le sucre, naturellement, vient grossir l'excédent de la production indigène non absorbé par la consommation et non disponible pour l'exportation. C'est une mesure. C'est ce que nous examinerons ultérieurement. Mais on voit dès présent combien la question des succès est plus complexe que nous, chez nos voisins, où l'exportation est le but unique de la politique, et que nous devons apporter de prudence dans l'application de ces projets de réformes, souvent mal étudiés qui surgiennent si rapidement quand l'industrie traverse une crise.

La catastrophe de Hall

UN BALLON QUI CRÈVE — CHUTE EFFROYABLE — QUATRE MORTS

On nous télégraphie de Hall, 15 septembre.

L'aéronaute Toulet, qui était parti ce matin à dix heures de Bruxelles, où il avait fait une ascension en ballon, est tombé ce matin à 10 heures.

L'aéronaute devait faire son ascension place de Bruxelles, à Bruxelles; mais un de ses compagnons ayant été empêché, l'ascension fut contremandée et Toulet décida de partir de l'hotel de la Verrerie, dans la matinée.

Trois personnes l'accompagnaient.

On a dit, à tort, que le cycliste Fischer en faisait partie.

Le ballon était parti vers onze heures, et aurait remarqué que la soupe inférieure était fermée hermétiquement.

De nombreux personnes virent planer le ballon au-dessus de Bruxelles. Il se dirigeait vers Hall.

Arrivé à ce endroit, il était très bas, et tout presque touchait le clocher de l'église, lorsque l'aéronaute jeta du lest.

Le ballon monta rapidement jusqu'à devenir un point à peine perceptible.

Cinq minutes après, on entendait une violente détonation. Le ballon, qui était crevé, descendait avec une rapidité vertigineuse et venait s'abattre avec fracas dans un champ, à environ 100 mètres de la route de proximité de la route de Hall à Nivelles.

Le ballon était descendu tellement vite qu'on ne pouvait rien distinguer dans la nacelle.

Le temps fut de cette sorte de planer et dérivant dans la nacelle, les cadavres des quatre malheureux aéronautes, qui étaient dans un état horrible.

Le crâne fracturé, la cervelle répandue, les entrailles sortant des os, le cœur et l'oreille, perdant le sang par la bouche, le nez et les oreilles, gisant parmi les débris de la nacelle et les cordages.

On transporta sur un chariot les quatre cadavres sur la Morgue. D'après les dernières nouvelles, les intestins d'une des victimes s'échappèrent de la voûte.

Un nécropole, appela aussitôt, pour faire les constatations légales. Il devra qu'il soit avec les victimes ému et dévoué, et pour toucher terre, ayant été asphyxié par la rapidité de leur chute.

Le parquet est arrivé vers quatre heures.

M. Toulet, la veuve de l'aéronaute, n'a pas été arrivé en même temps. Mais, jusqu'à présent, on ne lui a pas permis de voir le corps de son mari à cause de l'état touchant dans lequel il se trouvait.

Toulet était aéronaute d'une autre compagnie. Il avait été fait prisonnier par les Russes, et il était tombé dans la mer du Nord avec le capitaine M. Haudaud et le lieutenant prince de Croix. Ils n'avaient été sauvés qu'au commencement du printemps, et il était alors en état de résister.

En 1881, Toulet était tombé sur un point de la côte française. Il fut enceinte pour mourir d'un mal de tête; mais tous ses compagnons d'ascension furent étranglés, ayant les jambes et les bras brisés.

D'ailleurs, pendant que Toulet était obligé de sauter, à la suite de ces échafauds sa femme faisait, à son tour, des ascensions et des descentes en parapente pour subvenir aux besoins du mari.

Auguste Toulet était âgé de quarante-deux ans seulement. Son caractère, souvent imprudent, lui avait valu le surnom de *Casse-Conn*.

Le nouvel attentat

CONTRE M. DE ROTHSCHILD

Paris 15 septembre.

Notre excellent confrère M. Puy-

Brasil est bien le plus joyeux plaisir qui soit au monde. Cette petite histoire de l'attentat contre l'hotel de M. de Rothschild le prouve surabondamment. Tous est fumisterie en cette affaire, depuis la bombe qui ne doit pas, ne peut pas, être la cause de l'explosion de Bruxelles, vaudoisque en diable; on dirait vraiment que l'ancien inspecteur des prisons s'est égaré dans le procès relâche.

Il n'a pas été M. Puybaraud, jusqu'à vouloir nous faire croire que il avait des complices? N'a-t-il pas essayé de nous convaincre de l'existence d'un vaste complot? Il a tout de même été arrêté, et, au contraire de ce qu'il prétend, il a été libéré par l'arbitraire de renouveler le fameux procès de l'rente, d'offrir une fois encore cette petite faute de l'affaire Couchoot.

Le 25 septembre 1894, le tribunal de la Seine, dont la religion avait été surprise, rendait contre M. de Bruxelles un jugement par défaute de comparution, alors que l'arbitraire de renouveler le fameux procès de l'rente, d'offrir une fois encore cette petite faute de l'affaire Couchoot.

Le 17 octobre, le président du Conseil, Monsieur Crispin, a autorisé, dans le règlement du décret, l'arbitraire de renouveler le fameux procès de l'rente, d'offrir une fois encore cette petite faute de l'affaire Couchoot.

Le 17 octobre, le président du Conseil, Monsieur Crispin, a autorisé, dans le règlement du décret, l'arbitraire de renouveler le fameux procès de l'rente, d'offrir une fois encore cette petite faute de l'affaire Couchoot.

Le 17 octobre, le président du Conseil, Monsieur Crispin, a autorisé, dans le règlement du décret, l'arbitraire de renouveler le fameux procès de l'rente, d'offrir une fois encore cette petite faute de l'affaire Couchoot.

Le 17 octobre, le président du Conseil, Monsieur Crispin, a autorisé, dans le règlement du décret, l'arbitraire de renouveler le fameux procès de l'rente, d'offrir une fois encore cette petite faute de l'affaire Couchoot.

Le 17 octobre, le président du Conseil, Monsieur Crispin, a autorisé, dans le règlement du décret, l'arbitraire de renouveler le fameux procès de l'rente, d'offrir une fois encore cette petite faute de l'affaire Couchoot.

Le 17 octobre, le président du Conseil, Monsieur Crispin, a autorisé, dans le règlement du décret, l'arbitraire de renouveler le fameux procès de l'rente, d'offrir une fois encore cette petite faute de l'affaire Couchoot.

Le 17 octobre, le président du Conseil, Monsieur Crispin, a autorisé, dans le règlement du décret, l'arbitraire de renouveler le fameux procès de l'rente, d'offrir une fois encore cette petite faute de l'affaire Couchoot.

Le 17 octobre, le président du Conseil, Monsieur Crispin, a autorisé, dans le règlement du décret, l'arbitraire de renouveler le fameux procès de l'rente, d'offrir une fois encore cette petite faute de l'affaire Couchoot.

Le 17 octobre, le président du Conseil, Monsieur Crispin, a autorisé, dans le règlement du décret, l'arbitraire de renouveler le fameux procès de l'rente, d'offrir une fois encore cette petite faute de l'affaire Couchoot.

Le 17 octobre, le président du Conseil, Monsieur Crispin, a autorisé, dans le règlement du décret, l'arbitraire de renouveler le fameux procès de l'rente, d'offrir une fois encore cette petite faute de l'affaire Couchoot.

Le 17 octobre, le président du Conseil, Monsieur Crispin, a autorisé, dans le règlement du décret, l'arbitraire de renouveler le fameux procès de l'rente, d'offrir une fois encore cette petite faute de l'affaire Couchoot.

Le 17 octobre, le président du Conseil, Monsieur Crispin, a autorisé, dans le règlement du décret, l'arbitraire de renouveler le fameux procès de l'rente, d'offrir une fois encore cette petite faute de l'affaire Couchoot.

Le 17 octobre, le président du Conseil, Monsieur Crispin, a autorisé, dans le règlement du décret, l'arbitraire de renouveler le fameux procès de l'rente, d'offrir une fois encore cette petite faute de l'affaire Couchoot.

Le 17 octobre, le président du Conseil, Monsieur Crispin, a autorisé, dans le règlement du décret, l'arbitraire de renouveler le fameux procès de l'rente, d'offrir une fois encore cette petite faute de l'affaire Couchoot.

Le 17 octobre, le président du Conseil, Monsieur Crispin, a autorisé, dans le règlement du décret, l'arbitraire de renouveler le fameux procès de l'rente, d'offrir une fois encore cette petite faute de l'affaire Couchoot.

Le 17 octobre, le président du Conseil, Monsieur Crispin, a autorisé, dans le règlement du décret, l'arbitraire de renouveler le fameux procès de l'rente, d'offrir une fois encore cette petite faute de l'affaire Couchoot.

Le 17 octobre, le président du Conseil, Monsieur Crispin, a autorisé, dans le règlement du décret, l'arbitraire de renouveler le fameux procès de l'rente, d'offrir une fois encore cette petite faute de l'affaire Couchoot.

Le 17 octobre, le président du Conseil, Monsieur Crispin, a autorisé, dans le règlement du décret, l'arbitraire de renouveler le fameux procès de l'rente, d'offrir une fois encore cette petite faute de l'affaire Couchoot.

Le 17 octobre, le président du Conseil, Monsieur Crispin, a autorisé, dans le règlement du décret, l'arbitraire de renouveler le fameux procès de l'rente, d'offrir une fois encore cette petite faute de l'affaire Couchoot.

Le 17 octobre, le président du Conseil, Monsieur Crispin, a autorisé, dans le règlement du décret, l'arbitraire de renouveler le fameux procès de l'rente, d'offrir une fois encore cette petite faute de l'affaire Couchoot.

Le 17 octobre, le président du Conseil, Monsieur Crispin, a autorisé, dans le règlement du décret, l'arbitraire de renouveler le fameux procès de l'rente, d'offrir une fois encore cette petite faute de l'affaire Couchoot.

Le 17 octobre, le président du Conseil, Monsieur Crispin, a autorisé, dans le règlement du décret, l'arbitraire de renouveler le fameux procès de l'rente, d'offrir une fois encore cette petite faute de l'affaire Couchoot.

Le 17 octobre, le président du Conseil, Monsieur Crispin, a autorisé, dans le règlement du décret, l'arbitraire de renouveler le fameux procès de l'rente, d'offrir une fois encore cette petite faute de l'affaire Couchoot.

Le 17 octobre, le président du Conseil, Monsieur Crispin, a autorisé, dans le règlement du décret, l'arbitraire de renouveler le fameux procès de l'rente, d'offrir une fois encore cette petite faute de l'affaire Couchoot.

Le 17 octobre, le président du Conseil, Monsieur Crispin, a autorisé, dans le règlement du décret, l'arbitraire de renouveler le fameux procès de l'rente, d'offrir une fois encore cette petite faute de l'affaire Couchoot.

Le 17 octobre, le président du Conseil, Monsieur Crispin, a autorisé, dans le règlement du décret, l'arbitraire de renouveler le fameux procès de l'rente, d'offrir une fois encore cette petite faute de l'affaire Couchoot.

Le 17 octobre, le président du Conseil, Monsieur Crispin, a autorisé, dans le règlement du décret, l'arbitraire de renouveler le fameux procès de l'rente, d'offrir une fois encore cette petite faute de l'affaire Couchoot.

Le 17 octobre, le président du Conseil, Monsieur Crispin, a autorisé, dans le règlement du décret, l'arbitraire de renouveler le fameux procès de l'rente, d'offrir une fois encore cette petite faute de l'affaire Couchoot.

Le 17 octobre, le président du Conseil, Monsieur Crispin, a autorisé, dans le règlement du décret, l'arbitraire de renouveler le fameux procès de l'rente, d'offrir une fois encore cette petite faute de l'affaire Couchoot.

Le 17 octobre, le président du Conseil, Monsieur Crispin, a autorisé, dans le règlement du décret, l'arbitraire de renouveler le fameux procès de l'rente, d'offrir une fois encore cette petite faute de l'affaire Couchoot.

Le 17 octobre, le président du Conseil, Monsieur Crispin, a autorisé, dans le règlement du décret, l'arbitraire de renouveler le fameux procès de l'rente, d'offrir une fois encore cette petite faute de l'affaire Couchoot.

Le 17 octobre, le président du Conseil, Monsieur Crispin, a autorisé, dans le règlement du décret, l'arbitraire de renouveler le fameux procès de l'rente, d'offrir une fois encore cette petite faute de l'affaire Couchoot.

Le 17 octobre, le président du Conseil, Monsieur Crispin, a autorisé, dans le règlement du décret, l'arbitraire de renouveler le fameux procès de l'rente, d'offrir une fois encore cette petite faute de l'affaire Couchoot.

Le 17 octobre, le président du Conseil, Monsieur Crispin, a autorisé, dans le règlement du décret, l'arbitraire de renouveler le fameux procès de l'rente, d'offrir une fois encore cette petite faute de l'affaire Couchoot.

Le 17 octobre, le président du Conseil, Monsieur Crispin, a autorisé, dans le règlement du décret, l'arbitraire de renouveler le fameux procès de l'rente, d'offrir une fois encore cette petite faute de l'affaire Couchoot.

Le 17 octobre, le président du Conseil, Monsieur Crispin, a autorisé, dans le règlement du décret, l'arbitraire de renouveler le fameux procès de l'rente, d'offrir une fois encore cette petite faute de l'affaire Couchoot.

Le 17 octobre, le président du Conseil, Monsieur Crispin, a autorisé, dans le règlement du décret, l'arbitraire de renouveler le fameux procès de l'rente, d'offrir une fois encore cette petite faute de l'affaire Couchoot.

Le 17 octobre, le président du Conseil, Monsieur Crispin, a autorisé, dans le règlement du décret, l'arbitraire de renouveler le fameux procès de l'rente, d'offrir une fois encore cette petite faute de l'affaire Couchoot.

Le 17 octobre, le président du Conseil, Monsieur Crispin, a autorisé, dans le règlement du décret, l'arbitraire de renouveler le fameux procès de l'rente, d'offrir une fois encore cette petite faute de l'affaire Couchoot.

Le 17 octobre, le président du Conseil, Monsieur Crispin, a autorisé, dans le règlement du décret, l'arbitraire de renouveler le fameux procès de l'rente, d'offrir une fois encore cette petite faute de l'affaire Couchoot.

Le 17 octobre, le président du Conseil, Monsieur Crispin, a autorisé, dans le règlement du décret, l'arbitraire de renouveler le fameux procès de l'rente, d'offrir une fois encore cette petite faute de l'affaire Couchoot.

Le 17 octobre, le président du Conseil, Monsieur Crispin, a autorisé, dans le règlement du décret, l'arbitraire de renouveler le fameux procès de l'rente, d'offrir une fois encore cette petite faute de l'affaire Couchoot.

Le 17 octobre, le président du Conseil, Monsieur Crispin, a autorisé, dans le règlement du décret, l'arbitraire de renouveler le fameux procès de l'rente, d'offrir une fois encore cette petite faute de l'affaire Couchoot.

Le 17 octobre, le président du Conseil, Monsieur Crispin, a autorisé, dans le règlement du décret, l'arbitraire de renouveler le fameux procès de l'rente, d'offrir une fois encore cette petite faute de l'affaire Couchoot.

Le 17 octobre, le président du Conseil, Monsieur Crispin, a autorisé, dans le règlement du décret, l'arbitraire de renouveler le fameux procès de l'rente, d'offrir une fois encore cette petite faute de l'affaire Couchoot.

Le 17 octobre, le président du Conseil, Monsieur Crispin, a autorisé, dans le règlement du décret, l'arbitraire de renouveler le fameux procès de l'rente, d'offrir une fois encore cette petite faute de l'affaire Couchoot.

Le 17 octobre, le président du Conseil, Monsieur Crispin, a autorisé, dans le règlement du décret, l'arbitraire de renouveler le fameux procès de l'rente, d'offrir une fois encore cette petite faute de l'affaire Couchoot.

LA REPUBLICANA

GRAN MANUFACTURA Á VAPOR

DE TABACOS, CIGARROS Y CIGARRILLOS
— DE —
JULIO MAILHOSAvenida General Rondeau Núms. 354 a 358
Depósito General y Oficina: Calle 18 de Julio Núm. 47
MONTEVIDEOARMERIA DEL CAZADOR
CASA INTRODUCTORA
Armeria, Cuchilleria, Quincalleria y Platina
VENTAS POR MAYOR Y MENOR
JUAN M. MAILHOS
Calle 18 DE JULIO esquina Andes. — MONTEVIDEO

ZAPATERIA CIOCCA

CASA PREMIADA CON
GRAN DIPLOMA DE HONOR
Expo. Italo-Americana, Génova 1892 | Exposición de Chicago 1893
Variado surtido de calzado de todas clases

Ventas por mayor y menor. — Gran surtido de patines y accesorios para lo mismo. — Precios sumamente baratos y sin competencia.

Calle Sarandí Núm. 345 — Teléfono "Uruguaya" 881

Sucursal: "La Comercial", 25 de Agosto 200, entre Treinta y Tres y Misiones.

MUEBLES Y TAPIZERIA
— DE —

B. CAVIGLIA Y HERMANO

Calle 25 de Mayo 328

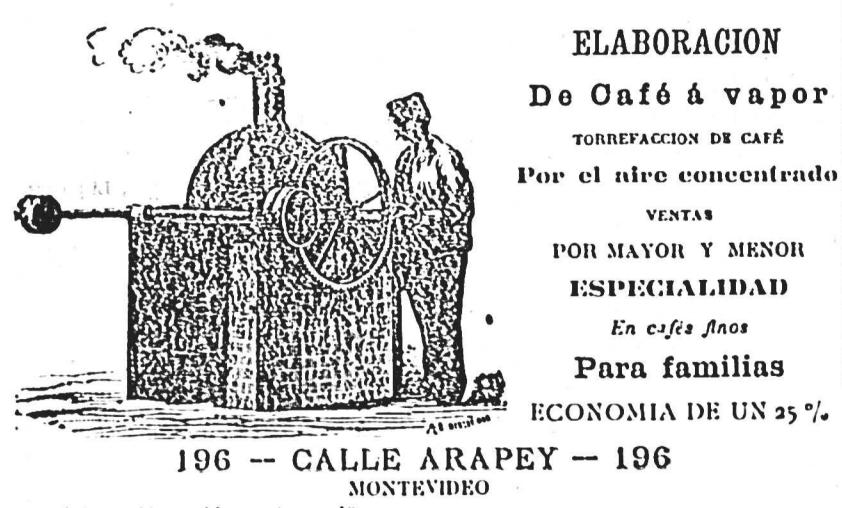
Esta casa introductora, la más importante y más surtida en muebles finos y ordinarios, avisa al público que tiene todavía para LIQUIDAR

Muebles fabricados en el país, alfombras, pianos, espejos dorados, sillas de Vienna, Fischel, etc.

Especialidad en muebles macizos para campaña. — Venta al por mayor y al por menor en depósito y despachos.

DOS AMERICANOS

196 — ARAPEY — 194

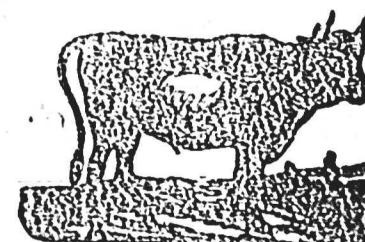


196 — CALLE ARAPEY — 196

MONTEVIDEO

Teléfono • Montevideo • número 10.

CARNE LIQUIDA

Medallas oro
BARCELONA
1888
PARIS
1889Chicago
1893
MONTEVIDEO
1896

Extracto líquido Peptógeno y peptomizado del doctor Valdez García y fabricado por Villemur y Valdez García.

175 — URUGUAY — 175

La Sœur Aînée

Tous ces gens-là vont à leurs affaires, à leurs plaisirs. En est-il, parmi eux, qui vont comme lui à leurs souffrances?

A coup sûr, il n'en est point dont l'âme soit plus torturée que la sienne. Quelques-uns le regardent, de la rue, en s'arrêtant pour allumer leur cigarette; plusieurs même remarquent cette tête si blanche qu'on dirait un cadavre dressé là pour faire peur... Et des ouvriers gaziers qui travaillent, en face à une boutique, se poussent du coude et se le désignent, en ricanant.

Il croit deviner ce qu'ils ont dit, au mouvement des lèvres: Mince, c'est telle.... Il n'a pas l'air d'être à la noce....

Il se retire. Il ne veut plus qu'on le regarde. Et, en se retournant, ses yeux rencontrent sur le bureau de Mauborgne, parmi d'autres étalées, les traites de la maison Arthur Simpson, de Londres. Et Mauborgne, comme pour l'encourager dans son audace, Mauborgne ne rentre pas!

Il s'approche du bureau, malgré lui; il se baisse et contemple ces traites, examine la signature.

Ce serait si facile, pourtant, ce serait si facile!

Sa main s'avance, touche ces papiers, puis recule brusquement, avec une sensation de brûlure. Il regarde éfaré du côté de la porte, puis autour de lui. Il a cru que l'on était entré il a cru entendre du bruit. Il se trompe car il est seul. Toutes les portes sont fermées. Personne ne peut le voir.

Ce qu'il médite, ce n'est pas un vol... Ces traites ont été payées, il le sait... Elles ne sont plus que des papiers sans valeur... Et cependant il

LA NACIONAL

Grande Teinturerie à vapeur

DE

LA FLÈCHE FRÈRES

MAISON CENTRALE

Rue 25 de Mayo núm. 103

USINE

Avenida General Rondeau 300

Teintures, nettoyages, débouchages, apprêts de tissus de soie, velours, crêpe de Chine, Riedoux, tapis et tentures artistiques, guipures d'art, applications, tulle brodé, blanchissons de blondes et dentelles.

Tout ce qui concerne l'ameublement et le vêtement.

Téléphone Coopérative 603. | Service spécial en 24 heures

P. S. N. C.

Pacific Steam Navigation Company

Línea quincenal de vapores entre Liverpool, Río de la Plata y el Pacífico

SALIDAS SUJETAS A MODIFICACION

EL VAPOR PAQUETE INGLES

ORELLANA

Capitán G. E. P. COOK

Saldrá el 26 de Octubre de 1895

Para Rio Janeiro, Lisboa, Vigo, La Pallice, (La Rochelle) Liverpool

Gran rebaja en la tarifa de pasajes

PASAJES Á VIGO EN 3.º CLASE \$ 30 ora, LIBRE DE GASTOS DE CUARENTENA

A bordo de todos los vapores se sirve vino de mesa gratis a los pasajeros.

La Compañía expide pasajes para

Vigo, Carril, Coruña, Ferrol, Rivadavia, Santander, Bilbao.

Todos los vapores llevan médico y mucama, están iluminados á luz eléctrica y provistos de todas las mejoras modernas para la comodidad de los pasajeros.

WILSON, SONS C. Limited

AGENTES

MONTEVIDEO

Calle 25 de Mayo 214

BUENOS AIRES

Reconquistá 365

Rio Janeiro, Santos, Bahia, Pernambuco y San Vicente C. V.

Colon -- Cru Giot -- Colon

VENTE DE VINS

Le public est informé que la Cave Giot à Colon a ouvert la vente de ses vins de table de type unique, fait avec les meilleures variétés de raisins Cabernet, Bourgogne, Pinot, Marigny, Viénois et Dulcette, récoltés dans le même établissement exempt de tout travail au prix au comptant.

\$ 26, la bordelaise de 210 lit. le vin, rouge ou blanc, avec fût

La parfaite fabrication et la pureté des vins sont garanties. Ils sont limpides et ont une grande finesse de goût. On ne vend pas une quantité moindre d'une bordelaise.

Le chemin facile de Colon à Montevideo permet aux charrotes un accès facile pour le transport des fûts.

Les personnes intéressées peuvent visiter la cave et goûter les vins.

Les demandes téléphoniques se font par numero 251, de la Coopérative.

On peut s'adresser aussi à l'agent M. Sixto Bonomi, rue Cerro 36 y 57. — Montevideo.

BANQUE FRANÇAISE
L. B. Supervielle

232 — RUE 25 DE MAYO — 234

AGENCE A BUENOS AIRES: RUE PIEDAD 309 y 311

La Banque émet des traites à terme, à vue et télégraphiques, sur toutes les places d'Europe.

Sur Buenos Aires, Rosario, Río de Janeiro, et ports du Brésil.

Service spécial par la poste sur tous les points de France, Italie et Espagne. Vente et achat de billets de Banque Argentins, Brésiliens, Français, Anglais et de la Banque Nationale.

LA BANQUE: Emet des lettres de crédit, achète et vend toute classe de fonds publics, titres, cédulas, etc., et les reçoit en dépôt pour l'essentiellement des coupons et dividendes fait des avances sur tous les fonds cotés à la Bourse.

Service Télégraphique spécial

FIL DIRECT ENTRE MONTEVIDEO ET BUENOS AIRES

Achat et vente d'or et de titres.

Paiements et encassemens sur les deux places.

Et toutes opérations de Banque.

La Banque est ouverte les jours fériés de 9 h. à 1 du matin.

NUÉVA PINTURA
ESPECIAL PARA EL BLANQUEOBADIGEON E. HATTON
PARIS

Este producto, libre de ácidos, es inmejorable para el blanqueo de las paredes y cielos rasos. También se emplea sobre la madera, como ti fuere á una pintura cualquiera; pues por su composición el BADIGEON HATTON se asimila por completo á las pinturas en polvo de cualquier color.

Por pedidos, muestras y mayores explicaciones, dirigirse a BEDUCHAUD É HIJOS

CALLE CIUDADELA ESQUINA PARANA
MONTEVIDEO

Grand Hotel du Parc Giot

Propriété de Monsieur Giot

A VILLA COLON

TENU PAR M. LUIS BRAVE

On avise le public qu'à la gare Centrale, on délivre des billets de 1^{re} classe, aller retour avec droit au déjeuner ou dîner pour \$ 1.20 chaque billet.

Les enfants de 3 à 10 ans paient demi-billet.

Le tramway de l'Hôtel fait expressément le service des voyageurs gratis.

DIAZ 1000

(A suivre).

fut loí, murmuró, entre deux bousfées de son havane:

— Hé hé! ils vont bien les Bargeons!

Olivier était si troublé que lorsque le cocher de siacre lui demanda: «Où allons-nous, maintenant? il ne sut d'abord que répondre.

Où allait-il, en effet? Est-ce qu'il sait?

Il ne trouva rien, dans sa mémoire, que son adresse à lui-même et ce fut là qu'il descendit au bout d'un quart d'heure.

Il garda le cocher. Chez lui, que voulait-il faire? Rien. Il désirait être seul, pour se recueillir, pour

jouir d'un peu de calme, en quelque coin obscur et silencieux de son appartement.

Le bruit et la lumière lui faisaient mal.

Les deux hommes se saluèrent. Olivier sortit, essayant de se tenir sur ses jambes qu'il sentait molles et de marcher, droit, alors que tout tournoyait autour de lui.

— C'est entendu, Monsieur.

Et réuni les papiers, sans plus les examiner.

Et Mauborgne, quand le malheureux

que quelque chose de matériel, à défaut d'un ami, à défaut d'un conseil, se serait interposé entre lui et sa pensée.

Il tira de sa poche la traile ramassée sur le bureau de Mauborgne et il répéta, hochant la tête:

— Ce serait si facile... ce serait si facile!

Et il ferma les yeux, regardant en lui-même.

— Un sau! un crini lâche, honf... presque aussi lâche, presque aussi honteux qu'un empoisonnement!... Moi, Olivier, comte de Bargemont, fils du marquis Laurent-de-Bargemont, faussaire!... C'est à dire encourant le bûgne... Pouah! pouah!

c'est horrible. Je n'en aurai jamais le courage... la mort, plutôt...

Et il regardait autour de lui, — fou

vraiment, — comme s'il avait espéré

que quelque chose de matériel, à défaut d'un ami, à défaut d'un conseil, se serait interposé entre lui et sa pensée.

— Il tira de sa poche la traile ramassée sur le bureau de Mauborgne et il répéta, hochant la tête:

— Ce serait si facile... ce serait si facile!

Et il ferma les yeux, regardant en lui-même.

— Un sau! un crini lâche, honf... presque aussi lâche, presque aussi honteux qu'un empoisonnement!... Moi, Olivier, comte de Bargemont, fils du marquis Laurent-de-Bargemont, faussaire!... C'est à dire encourant le bûgne... Pouah! pouah!

c'est horrible. Je n'en aurai jamais le courage... la mort, plutôt...

Et il regardait autour de lui, — fou

vraiment, — comme s'il avait espéré

que quelque chose de matériel, à défaut d'un ami, à défaut d'un conseil, se serait interposé entre lui et sa pensée.